



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 110030

## Texte de la question

Mme Jacqueline Irlès attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des personnels du CNRS et des plongeurs sous-marins quant à leurs indemnités de plongée qui n'ont pas été revalorisées depuis l'année 2000 par un arrêté du ministère dont il a à présent la responsabilité. Il faut préciser que le ministre de l'économie et des finances, le ministre de la fonction publique, et le ministre de la culture et de la communication, fixent quant à eux les indemnités de plongée pour les travaux de nature exceptionnelle, pour les plongeurs scaphandriers de la direction de l'archéologie. Ces derniers ont vu leurs indemnités revalorisées par arrêté en date du 28 décembre 2006. Les chercheurs du CNRS et les plongeurs sous-marins du laboratoire Arago situé à Banyuls-sur-Mer dans sa circonscription souhaiteraient à leur tour bénéficier d'une revalorisation de leurs indemnités de sorties en mer. Dans un souci d'équité entre des professions similaires dans leurs activités et leurs risques, il lui demande s'il serait possible d'envisager une revalorisation des indemnités pour les personnels chargés de l'enseignement et de la recherche.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Jacqueline Irlès](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 110030

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 2011, page 5668

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)